

CHARTE SOCIALE CENTRE-MIDI DU 14 MARS 2001

DECISION COMPLEMENTAIRE N°6

OBJET

ASCENSEURS

FONDEMENTS JURIDIQUES

Charte sociale (pages 16 et 81/107) pour les secteurs Aveyron et Loire.
Usage non écrit pour les secteurs Gard et Tarn.

CHAMP D'APPLICATION

Ayants droit des secteurs susmentionnés logés à titre gratuit dans des immeubles collectifs équipés d'un ascenseur.

REGLES APPLICABLES

Les charges liées au fonctionnement et à la maintenance des ascenseurs sont assumées par CdF ou l'ANGDM dans l'Aveyron, le Gard et le Tarn